

Espace Rencontre Familiale

Axe Parentalité

Les relations parents-enfant(s) sont au cœur des préoccupations de notre société. Elles le sont encore plus lorsqu'elles s'inscrivent dans des contextes de crise comme : le divorce conflictuel, la protection judiciaire de l'enfant, l'emprisonnement ou la maladie mentale d'un parent.

Dans ces cas extrêmes, le maintien des liens entre l'enfant et le parent s'avère complexe.

- Pour une durée limitée, le Lieu-Rencontre accueille l'enfant ou les enfants et le parent chez lequel il(s) ne réside(nt) pas.
- Le Lieu-Rencontre est ouvert à des personnes venant sur ordonnance du Juge aux Affaires Familiales, du Juge pour Enfants ou orientées par un travailleur social s'étant assuré au préalable que la rencontre n'est pas contraire à une décision de justice.

Missions :

Offrir aux rencontres familiales un dispositif spécifique et adapté qui favorise la qualité du lien de ces rencontres dans l'intérêt de chacun des usagers, notamment à travers :

- un lieu de rencontre chaleureux et matériellement adapté,
- un climat relationnel à la fois ouvert et sécurisant,
- un mode d'accompagnement qui tend à restaurer la place de chacun des membres de la famille.

Objectifs :

- Les espaces rencontre familiale dans lesquels sont organisées les visites médiatisées préservent l'intérêt et la sécurité de l'enfant.
- L'intervention du tiers médiatisant la visite permet un soutien à la rencontre de l'enfant avec son parent, favorisant l'établissement, le maintien ou la reprise de leur relation.

Les Espaces Rencontre Familiale se situent :

Au sein des *Maisons de la Parentalité et des Familles*

- ARRAS 03.21.71.76.65
- LIEVIN 03.21.45.81.60
- BETHUNE 03.21.02.69.60
- ST POL S/TERNOISE 03.21.41.81.05
- SAINT-OMER 06.08.46.81.30

Au sein des *Maisons d'Accueil Familial*

- Meyabat à LIEVIN 03.21.45.44.21
- Myosotis à ARRAS 03.21.71.79.56.

● La Médiation Familiale

Axe Parentalité

La Médiation Familiale est un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à une situation conflictuelle de rupture et d'en régler les conséquences,
- de prendre en compte les besoins de chacun, notamment ceux des enfants.

Le médiateur propose d'aider les parties à :

- >> prendre le temps nécessaire pour dialoguer,
- >> chercher des solutions au conflit qui les oppose,
- >> pacifier les relations conflictuelles,
- >> s'accorder pour le bien des enfants.

La médiation se déroule dans un cadre :

- >> de neutralité,
- >> de confidentialité,
- >> d'impartialité.



Une permanence téléphonique est assurée par un professionnel de ce service.

Vous pouvez le contacter pour tout renseignement au

03 21 71 76 65

Une charte a été signée entre le Service Médiation et la Direction de l'EPDEF afin de garantir un exercice neutre, confidentiel et impartial de l'ensemble de ses missions. Cette charte est disponible auprès du Service Médiation.

Médiation Familiale

○ Pour qui ?

- Pour toutes les familles et pour tous les membres de la famille.
- Couple marié ou non voulant se séparer, en instance de séparation ou étant déjà séparé.
- Problématiques relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Grands parents et petits enfants, adolescents et parents...

○ Quand ?

A tout moment, durant une procédure judiciaire ou en dehors.

○ Pourquoi ?

Les parents vont aborder avec le médiateur les effets de la séparation ou du divorce :

- la vérification de la décision de séparation,
- les besoins des enfants,
- l'organisation de la vie quotidienne (la scolarité, la santé, les loisirs, la religion, les relations avec l'ensemble des membres de la famille...),
- les modalités d'accueil des enfants chez leur père et chez leur mère,
- la contribution financière de chacun des parents relative à l'éducation des enfants,
- la répartition des biens et les incidences financières de la séparation.

Il s'agit ainsi pour les parents d'exercer ensemble leurs responsabilités parentales.

Peuvent aussi être évoquées :

- les questions liées à la récomposition familiale,
- les relations grand-parents / petits enfants,
- les successions,
- la situation des parents âgés.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes et Parents «TEOFIL»

Axe Parentalité

>> Objectifs :

- Ecouter
- Accueillir
- Informer
- Orienter

>> A qui s'adresse-t-il ?

- Adolescents, enfants ayant besoin de parler de leurs problèmes
- Personnes isolées
- Parents inquiets pour leurs enfants

>> Ses prestations :

- Une permanence d'écoute téléphonique
- Un accueil personnalisé, anonyme, confidentiel et gratuit
- Des interventions de prévention auprès de jeunes et adultes (en milieu scolaire, au sein de structures jeunesse...)
- Un centre de documentation et d'information

>> Pourquoi contacter TEOFIL ?

- Mal être
- Violence intra familiale
- Conduites à risque
- Décrochage scolaire
- Rupture des liens familiaux
- Isolement social ...



Permanence TEOFIL chaque après-midi assurée par des professionnels :

03.21.521.521

Sur rendez-vous :

- Béthune (centre Rosa Luxembourg, 318 rue de Lille)
- Lillers (Centre social, place des FFI)
- Bruay-La-Buissière (la Ruche, 156 rue Lamendin)



Les Actions de Soutien à la Parentalité

Les Actions de Soutien à la Parentalité (ASP) s'adressent aux familles en difficultés dans leur quotidien. Il s'agit d'accompagner, en groupe ou en individuel, parents et /ou enfants.

Les ASP sont engagées à la demande des partenaires qui informent et orientent les familles, pour répondre aux besoins repérés. Elles nécessitent l'investissement des familles par leur participation et leur collaboration. Elles s'effectuent par étapes, dans le respect, la neutralité et la confidentialité à partir des entretiens préalables.

Objectifs :

Les Actions de Soutien à la Parentalité permettent aux familles :

- De verbaliser les difficultés du quotidien et de trouver leurs causes.
- De prendre conscience de leurs compétences.
- De développer de nouvelles compétences pour faire face aux difficultés.
- De rompre l'isolement et créer du lien social.

Les Actions de Soutien à la Parentalité s'articulent autour :

- ☉ des actions collectives ayant pour objectif de communiquer des informations spécialisées sur divers thématiques. *A titre d'exemples de thématiques : autorité parentale, alimentation, communication parents/enfants.*
- ☉ des ateliers parents/enfants avec pour objectifs de :
 - consolider et/ou restaurer le lien parents/enfants à partir de supports ludiques.
 - rechercher activement des solutions pratiques et personnalisées pour pallier aux difficultés du quotidien.
 - mettre en acte des solutions envisageables face aux problématiques identifiées.*A titre d'exemples : photos-langage, atelier cuisine, atelier hygiène et sécurité...*
- ☉ des entretiens ayant pour objectifs de :
 - proposer un espace d'écoute en vue de favoriser l'émergence et l'élaboration de la problématique quotidienne entre parents/enfants.
 - favoriser le rapport coopératif entre la famille et les intervenants.
 - obtenir les informations utiles concernant la famille, sa composition et son fonctionnement.
 - participer au diagnostic des difficultés et compétences familiales.
 - évaluer le niveau de motivation au changement.
 - élaborer avec les familles des propositions d'intervention (atelier parents/enfants, action collective, accompagnement individuel psychologique).